

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de réception de l'AR: 20/04/2026

004-210401097-D_2026_004-DE

A G E D I

République

Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement : Digne-les-Bains

MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE

Séance du jeudi 02 avril 2026

Délibération N° D_2026_004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 26/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Dominique PIGANEAU.

Présents : Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Emmanuel DUPAS, Claire LAURAIN, Didier ARCIDIACONO, Sandrine BAUDOUIN, Joël FAGOT, Jennifer BENASSI, Frank ABECASSIS, Aurelie GITZINGER, Pierric GENEY

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emmanuel DUPAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délégations de fonctions accordées au maire

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut accorder au maire certaines délégations pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

**** d'accorder au maire pour la durée du mandat les délégations suivantes :**

1/ Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans :

- location des logements, bureaux, locaux commerciaux communaux ;
- parcelles communales ;

2/ De passer des contrats d'assurance (nouveau ou avenant) :

- concernant le matériel, le mobilier, les véhicules ;
- l'immobilier ;
- ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

3/ De prononcer la délivrance ou le renouvellement des concessions dans le cimetière communal

D_2026_004

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

004-210401097-D_2026_004-DE

A G E D I

4/ Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à trois mille euros (3 000) hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget et autorisation de signer les documents correspondants (lettre de commande, devis, convention, etc...).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Dominique PIGANEAU
Président de séance



Emmanuel DUPAS
Secrétaire de séance